



Paris, le 20 décembre 2024

Le Conseil national de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes soutient les étudiants en kinésithérapie

Le Conseil national de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes exprime son soutien plein et entier aux demandes légitimes des étudiants en kinésithérapie, confrontés à une précarité grandissante et à une iniquité flagrante dans l'accès à leur formation.

Alors que l'avenant 7, signé le 13 juillet 2023, prévoyait l'harmonisation des frais de scolarité avant le 1^{er} janvier 2025, aucune action concrète n'a été mise en œuvre.

Les disparités restent criantes : certains étudiants doivent payer jusqu'à 40 000€ pour leur diplôme, quand d'autres accèdent à la même qualification pour seulement 800€ dans le cadre universitaire.

Cette situation est inacceptable, tant pour les étudiants que pour l'avenir de notre profession et l'accès aux soins sur l'ensemble du territoire.

Il est indispensable de garantir une formation financièrement équitable, car une sélection fondée sur des critères financiers est non seulement injustifiable, mais elle compromet également la diversité sociale et culturelle indispensable à la richesse de notre profession.

Le Conseil national appelle les autorités à mettre fin à cette injustice.